

DUC

Société Anonyme

Grande Rue
89770 CHAILLEY

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur
les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Synergie-Audit
22, boulevard de Stalingrad
92323 Châtillon Cedex

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
BP 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

DUC

Société Anonyme
Grande Rue
89770 CHAILLEY

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société DUC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 de l'annexe qui précise qu'en dépit de la situation déficitaire, les comptes consolidés ont été arrêtés sur le principe comptable de la continuité d'exploitation. Ce principe pourrait s'avérer non approprié dans l'hypothèse où le soutien actuel des actionnaires ne serait pas poursuivi ou dans l'hypothèse où la prévision de résultat du groupe ne soit pas atteinte.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- La note 3.17 de l'annexe expose les modalités de réalisation du test de dépréciation effectué sur les actifs du Groupe DUC sur la base d'un business plan.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.


III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Chatillon et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2010

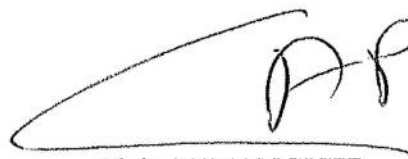
Les Commissaires aux Comptes

Synergie-Audit



Jean PETIT

Deloitte & Associés



Alain PENANGUER